Comité Social et Economique orange Corse

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL POUR LES PRESTATIONS DU CE ORANGE CORSE

Comment calculer votre QF :

Votre Revenu imposable correspond à votre RFR (Revenu Fiscal de Référence), tel qu'il figure sur votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition. Il est à diviser par votre nombre de part CSE.

Nombre de part CSE :

- Salarié(e) Orange ouvrant droit = 2 parts
- Conjoint, concubin ou pacsé (Salarié hors orange) = 1 part
- Chaque personne à charge fiscalement = 1 part
- Handicapé (quel que soit le nombre d'handicapé au foyer) = 0,5 part

Vous devez joindre au formulaire de calcul du Quotient familial votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition.

Cas particuliers :

Si vous viviez maritalement (concubinage, PACS), vous devez aussi fournir l'avis d'imposition ou de non-imposition de votre concubin ou pacsé. Dans ce cas, le RFR est déterminé en prenant en compte celui figurant sur chacun des deux avis d'imposition ou de non-imposition ; le nombre de parts est évalué en tenant compte de toutes les personnes à charge fiscalement, mentionnées sur chacun des deux avis d'imposition ou de non-imposition.

Calcul du Quotient Familial pour les prestations du CSE Orange Corsica				
Nom		Identifiant FT		
Prénom		Unité/Service		
Revenu Fiscal de Référence				€
Nom	Prénom	Date de naissance	QUALITE (enfant, conjoint,..)	Parts
			Nombre total de parts CE	

Méthode de calcul de votre QF : $\frac{\text{RFR } \ldots\ldots\ldots\ldots}{\text{Parts CSE } \ldots\ldots\ldots\ldots} = \ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots \text{ €}$

Date de la demande : Signature du salarié :

SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS COMMUNIQUER LES INFORMATIONS DE CALCUL DE QF À VOTRE CSE, CE QUI EST VOTRE DROIT, C'EST ALORS LA TRANCHE LA PLUS ÉLEVÉE QUI EST APPLIQUÉE, SANS POSSIBILITÉ DE RÉGULARISATION RÉTROACTIVE.

Formulaire à retourner à : CSE ORANGE CORSICA Site de Furiani 20 294 Bastia
Cedex 04.95.56.88.11 Fax : 04.95.37.68.97 smichen.ext@orange.com
Attention, tout dossier incomplet sera renvoyé.